

18.5**Note d'information n° INFO-19-0006**

Vœu du groupe "Génération.s, Socialisme et Ecologie" pour la mise en œuvre d'un dispositif d'urgence de soutien aux commerçants et artisans

Exposé

Depuis 3 mois, les commerçants, artisans, restaurateurs et hôteliers de Toulouse et plus largement de l'agglomération, ont subi de graves pertes d'exploitation, fragilisant, voire même mettant en péril un certain nombre d'entre eux, notamment pour les commerçants indépendants.

La ville de Toulouse a pris un certain nombre de mesures lors du Conseil Municipal du 8 février dernier, avec notamment la mise en place de l'exonération des droits de place et des droits de voirie, et des actions de promotion, de communication et d'animation visant à améliorer l'attractivité du centre-ville, pour un montant de près de 1 million d'euros.

Par ailleurs, d'autres collectivités se sont mobilisées dans le même sens, La Région avec la mise en place d'un fonds d'intervention de 3 millions d'euros, et le Conseil Départemental qui a décidé d'abonder les deux fonds de concours mis en place par les Chambres Consulaires.

Il est de la responsabilité de Toulouse Métropole d'intervenir également dans le cadre de cette situation exceptionnelle, afin de soutenir le commerce et l'artisanat qui concourent à l'attractivité, au développement économique et au maintien du lien social de son territoire.

En effet, il s'agit d'intervenir en complémentarité avec la ville dont les actions concernent essentiellement les bars, restaurants et marchés.

En conséquence, le Conseil de la Métropole réuni le 14 février 2019 décide :

- d'abonder à hauteur de 300 000 euros au fonds de solidarité consulaire mis en place par la CCI et la CMA, destinés à venir en aide aux entreprises sinistrées. Il s'agit d'une aide à la trésorerie, remboursable, attribuée après examen des dossiers, et destinée à satisfaire toutes les dépenses immédiates nécessaires à la poursuite ou reprise de l'activité.